



**Syndicat national
FORCE
OUVRIERE
de
l'enseignement
privé**

Hold-up sur le salaire différé

Qu'est-ce que le salaire super brut ? Il s'agit du salaire net, versé en paiement du travail accompli par le salarié, auquel sont ajoutées les cotisations sociales salariales et patronales.

Ces cotisations constituent ce qu'on appelle le salaire différé, restitué au salarié sous la forme, si besoin, d'indemnités chômage, pour une maladie (professionnelle ou autre), pour un accident du travail ou de trajet, ou encore sous la forme de pension de retraite et d'allocations familiales.

La suppression des cotisations salariales versées à l'Assurance chômage et maladie, loin d'être un gain de pouvoir d'achat, met en péril le système français de sécurité sociale fondé sur l'assurance, la solidarité et la mutualisation des risques. Avec au bout du bout la mise en place d'allocations forfaitaires, ce qui contraindrait les salariés à souscrire des assurances privées qui les couvriraient moins bien tout en leur coûtant beaucoup plus cher.

Si le gouvernement a évalué le gain de pouvoir d'achat à 250 euros par an pour un salarié payé au Smic, rappelons par exemple qu'une journée d'hospitalisation dans les hôpitaux parisiens (AP-HP) est facturée entre 862,30 euros et 4 447,12 euros selon la nature de la prestation. Des montants auxquels il faut encore ajouter 48 euros pour une chambre individuelle et 18 euros pour les frais hôteliers...

Nadia Djabali

(article paru dans L'inFO Militante n° 3296 mercredi 12 décembre 2018)